

SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA LIGUE POUR 2025

MÉRITE ÉCOLES DE GOLF : voir les barèmes dans le tableau Excel (site de la ligue) – Le montant Mérite Écoles de Golf à 10000€.

ÉCOLE DE GOLF PERFORMANCE : subvention attribuée aux 5 premières écoles de golf au mérite régional finale, signataires de la charte (cf. ci-après) selon le barème suivant : enveloppe de 6000€

1^{ère} : 1600 € ; 2^{ème} : 1400 € ; 3^{ème} : 1200 € ; 4^{ème} : 1000 € ; 5^{ème} : 800 €



Fédération française de golf

SYNTHÈSE AIDES DE LIGUE 2025

Modifications et nouveautés identifiées en rouge

| Bénéficiaire | Objet | Conditions d'attribution | Démarche | Montant |
|---------------|--|--|---|--|
| École de Golf | Ordre du mérite des écoles de golf | - En fonction du classement élaboré par la ligue et affiché sur le site rubrique "jeunes/écoles de golf", pour les U12 : ne sont pas retenus les points des sélectionnés interligues U12 qui n'honoreraient pas leur sélection | Attribution effectuée en fin d'année (-50% si pas d'inscription à l'interclubs jeunes) | Enveloppe de 10000€ |
| École de Golf | Écoles « performance » | A condition d'avoir adhéré au "Label sportif Ecole de Golf FFGolf" , d'avoir signé et appliqué la charte « école de golf performance de ligue 2024 » et d'être classée dans les 5 premiers au mérite régional des écoles de golf | Attribution aux 5 premières écoles de golf effectuée en fin d'année (somme en fonction du classement) (- 25% par item de la charte non respecté) | Enveloppe de 6000€ |
| École de Golf | Prorata de l'évolution des licences jeunes (- de 12 ans) | En fonction du pourcentage de l'évolution des licences jeunes dans votre club | Pourcentage subvention / Evolution licences jeunes : 120% de la subvention /évolution > 20% 110% de la subvention /évolution > 10% | Enveloppe maximum de 1000€ |
| École de Golf | Charte Transition Écologique | À condition d'avoir signé et appliqué la charte « transition écologique des écoles de golf de Ligue » | Attribution aux clubs signataires et ayant appliqué les actions présentes dans la charte. | 200 euros par club 100 euros chaque item. |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| <p>Joueurs (ses) cibles fédérales (CRE) année (nés en 2010 ou après) Le défraiement des partenaires d'entraînement préalablement identifiés sera statué après clôture du budget 2025.</p> | <p>- Performances en Grands Prix : compétitions classées 10 et moins et A à G ; hors de son club de licence</p> <p>- Performances en compétitions U16 : Grands Prix Jeunes U16</p> <p>- Internationaux</p> | <p>- En fonction du classement obtenu dans la compétition, en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p> <p>- En fonction du classement obtenu dans sa catégorie en privilégiant les épreuves en ligue en cas de même date hors ligue (voir conditions contrat et recommandations ETR)</p> | <p>Demande écrite sous 2 semaines <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national de décembre</i> sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(Formulaire & barème en annexe 1)</p> <p>Demande écrite sous 2 semaines <i>Remboursements par la ligue à la clôture du ranking national</i> sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>(Formulaire & barème en annexe 1)</p> | <p style="text-align: center;">10 000 €</p> |
| <p>Joueurs (ses) MEMBRES DU CRE (Centre régional d'Entraînement)</p> | <p>Contrats d'objectifs signés par les joueurs et familles : -Critères DTN -Sélections équipe de France</p> | <p>Atteindre le ou les objectifs de progression fixé en début d'année contractuellement avec l'Équipe Technique Régionale et sous réserve de respecter le contrat qui lie le joueur et la Ligue</p> | <p>Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant <i>Règlement effectué au joueur à la clôture du ranking national</i>)</p> | <p>Critères atteint :</p> <p style="text-align: center;">Moyenne de scores 6 mois : 80 euros</p> <p style="text-align: center;">Ranking national : 80 euros</p> <p style="text-align: center;">Double critère : 200 euros</p> <p style="text-align: center;">Sélection Équipe de France 150€</p> |
| <p>Joueurs(ses) jusqu'à catégorie U14 (nés en 2010 ou après)</p> | <p>- Championnats de France jeunes (U12, benjamins)</p> <p>- Aide à l'hébergement au Championnat de France des Jeunes U14 pour la phase des match play uniquement</p> | <p>- Bourse de cours de pro versée au jeune en fonction des résultats (Cut passé = 150€ (x2 si 1^{ère} année) maximum + 100€ sous réserve d'être licencié dans un club de la ligue PDL l'année suivante</p> <p>-50€ forfaitaires par jour de compétition après le CUT (hors qualification)</p> | <p>-Attribution effectuée aux parents en décembre et sur justificatif du pro et projet validé par l'entraîneur régional</p> <p>-sur présentation à la ligue des justificatifs de frais d'hébergement</p> | <p style="text-align: center;">Maximum enveloppe de 3000 €</p> <p style="text-align: center;">50€/jour de compétition après le passage du CUT</p> |

| | | | | |
|--|---|---|--|---|
| U12 | Jeune prometteur ciblé par l'ETR | Si projet d'entraînement écrit par le pro du club et sur validation de l'équipe technique régionale <u>et pour les U12 à condition d'honorer la qualification à l'Interligues</u> | Présentation d'un justificatif établi par l'enseignant (règlement effectué au joueur) | Bourse individuelle de cours De 150€ |
| Jeunes scolaires | Intégration de jeune scolaire dans l'école de golf | Convention entre club et établissement scolaire | Demande à la ligue en fin année scolaire (formulaire en annexe 2) | 50 € par jeune |
| CLUBS | Occupation de terrain pour épreuve de ligue adultes sur golf 18 trous Occupation sur golf Pitch&Putt Compétitions et stages jeunes | *Compétitions individuelles en week-end <u>par jour de compétition :</u> moins de 50 participants : 700 € de 50 à 80 participants : 900 € plus de 80 participants : 1200 € Compétitions par équipes en week-end <u>par jour de compétition :</u> Jusqu'à 10 équipes : 900 €, À partir de 11 équipes : 1100 € <ul style="list-style-type: none"> • 400 € pour la journée • Mise à disposition gracieusement | Facture à adresser à la ligue sous 2 semaines | |
| Comités départementaux | Projets des comités départementaux | | Acompte versé de 50% en mars et solde variable en décembre en fonction des actions réalisées | Enveloppe de 12000 € + 2000 € pour actions complémentaires validées par la Ligue |
| Établissements scolaires publics privés | Aide à la création ou au renouvellement d'animations golf au sein des associations sportives des établissements du secondaire, public et privé | -Participation aux compétitions régionales UNSS & UGSEL -Signature d'une convention établissement scolaire - golf -Bilan sportif | Attribution à posteriori sur présentation des documents visés par le chef d'établissement et le gestionnaire du golf | Frais d'utilisation des installations à concurrence de 200 € par établissement. |
| USEP UNSS UGSEL FFSU | Aide aux déplacements en compétitions scolaires officielles | Convention entre ligue et directions concernées et sous réserve de la tenue à minima d'une réunion de la commission mixte régionale (CMR) et de l'atteinte des objectifs fixés. | Facture détaillée à adresser en fin d'année scolaire | 50% des frais plafonnés à 500 € par DR |